

PSYCHOLOGUE AFFECTE AUX SERVICES D'ACCOMPAGNEMENTS EDUCATIFS ET SOCIOPROFESSIONNELS H/F :

DEFINITION

Le psychologue conçoit, élabore et met en œuvre des actions préventives, curatives et de recherches à travers une démarche professionnelle propre prenant en compte les rapports réciproques entre la vie psychique et les comportements individuels et collectifs, afin de promouvoir l'autonomie de la personne accompagnée.

Dépendant du Pôle Santé, il intervient dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire alliant des compétences à la fois médicales, soignantes, éducatives et/ou socioprofessionnelles tout en sachant que, selon les accompagnements, ces approches peuvent être exclusives ou varier dans leur importance à des degrés divers.

MISSIONS ET RESPONSABILITES

Le psychologue a pour mission d'écouter et d'accompagner des personnes en souffrance psychique et/ou morale. Il conçoit et met en œuvre des actions préventives, curatives et de recherches auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes présentant des troubles du comportement et/ou de la personnalité, et/ou atteints de polyhandicap, et/ou en situation de vulnérabilité.

Examen et évaluation psychologique

Collaboration avec les autres membres de l'équipes pluriprofessionnelle

Conseil à l'élaboration des projets institutionnels/d'établissement

Activités complémentaires

FORMATION REQUISE

Master 2 en psychologie du développement

TEMPS DE TRAVAIL

100%, 37h30/semaine.

Cycle hebdomadaire :

VHM (Volume Horaire Mensuel) fixe

7h30 par jour

RTT

Congés en concertation avec le reste de l'équipe.

CDI Statut Cadre

Poste à pourvoir de suite.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation et CV), que nous étudierons avec intérêt, par mail à

ressourceshumaines@lestournesols3.fr